

Règlement du DUO DES CABANES DE L'OR virtuel :

1. Le **Cap Melgueil** organise une course virtuelle de 14 km à courir en duo. Cette épreuve est proposée dans un esprit caritatif pour remplacer la course du même nom qui a lieu chaque année en février.
2. A cette occasion tous les fonds collectés seront reversés à l'association RIRE au profit des enfants hospitalisés dans les services pédiatriques du CHU de Montpellier ou de Sète.
3. L'épreuve se déroulera du samedi 13 au dimanche 28 février 2021 en courant ou en marchant sur le parcours qui convient le mieux à chaque participant. Ceux qui résident aux environs de Mauguio pourront profiter du parcours habituel de l'épreuve qui sera balisé au départ de la plaine des sports route de Bentenac.
Les participants devront strictement respecter les règles sanitaires gouvernementales liées à l'activité physique en extérieur. En particulier ils doivent courir uniquement à deux et ne pas se regrouper.
4. Les concurrents devront s'inscrire sur le site HelloAsso à partir du 1^{er} février 2021. Les mineurs pourront participer sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal.
Une confirmation d'inscription récapitulant toutes les informations connues et un numéro de dossard qui pourra être imprimé sera envoyée par mail.
5. L'engagement est libre, le Cap Melgueil s'engage à reverser tous les fonds collectés à l'association RIRE.
6. Comme de coutume et encore plus cette année pour faire « rire » les enfants le déguisement des coureurs est fortement recommandé.
7. Afin d'animer la manifestation et pour inciter un grand nombre de sportif à se joindre à l'évènement, il conviendra de publier sur les réseaux sociaux type Facebook vos photos, les captures d'écran de votre chrono et vos commentaires.
8. Il n'y aura pas de classement. Mais le duo le plus original sera invité en 2022 à notre prochaine course.
9. Les participants s'engagent à courir sous leur entière responsabilité, se disent en bonne santé et possèdent une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.
10. Si les circonstances l'exigent, le Cap Melgueil, organisateur se réserve le droit de modifier les dates, heures ou durée pour s'y conformer.
11. Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs à des fins promotionnelles.
12. Quel que soit le lieu choisi les participants s'engagent à respecter l'environnement en ne jetant aucun déchet au sol.
13. La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement